Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260605-2026_07_01_2-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Isabelle LECORVAISIER.

Quorum : 17

Pouvoirs : M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER,
Mme Isabelle LECORVAISIER à M. Michel LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : M. Loïc MAUFRAIS a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 28 mai 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 29 mai 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 5 juin 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 30 avril 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-07-01

Objet : Élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Vu la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs apportant des modifications tant à l'élection des sénateurs qu'à l'élection des délégués des conseils municipaux ;

Vu le Code Électoral et notamment ses articles L280 à L293 et R130-1 à R148 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du Ministre de l'Intérieur en date du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

Considérant que le nombre de délégués à élire est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal résultant du dernier renouvellement général, soit pour la commune d'Évran (19 conseillers municipaux) :
- 5 délégués,
- 3 suppléants ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus **au scrutin secret simultanément** par les conseillers municipaux sur une même **liste paritaire** suivant le principe de la **représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne**, sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les cinq premiers élus étant délégués et les trois suivants suppléants ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260605-2026_07_01_2-DE

Considérant que les conseillers municipaux qui n'ont pas la **nationalité française** ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués titulaires, des délégués supplémentaires et des suppléants ;

Mme Alexandra MARTA ayant la nationalité roumaine ne prend pas part à l'élection.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et est composé en outre :

- des deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
  - M. Alain BRARD
  - M. Christian BONIFAS

- des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :
  - Mme Alyssa PERMAL
  - M. Logan MAHEU

Monsieur le Maire constate qu'une liste a été déposée avant l'ouverture du scrutin :

- Liste « Jacques BERNARD » :

  Délégués :
  M. Jacques BERNARD
  Mme Mogane BERNARD
  M. Éric BRANDILY
  Mme Isabelle BONDON
  M. Patrice GAUTIER

  Suppléants :
  Mme Jessica MARCET
  M. Lawrence BARBIER
  Mme Isabelle LECORVAISIER

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le dépouillement des bulletins de votes donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 16
Nombre de votants *(nombre de bulletins trouvés dans l'urne)* : 18
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18

Nombre de voix obtenues :
- Liste « Jacques BERNARD » : 18

Élection des délégués :

Quotient électoral : 18 suffrages exprimés / 5 sièges : 3.6

La liste « Jacques BERNARD » a obtenu : 18 voix / 3.6 *(quotient électoral)* = 5 sièges de délégués.

M. Jacques BERNARD, Mme Morgane BERNARD, M. Éric BRANDILY, Mme Isabelle BONDON et M. Patrice GAUTIER sont élus délégués du conseil municipal au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260605-2026_07_01_2-DE

Élection des suppléants :

Quotient électoral : 18 suffrages exprimés / 3 sièges : 6

La liste « Jacques BERNARD » a obtenu : 18 voix / 6 *(quotient électoral)* = 3 sièges de suppléants.

Mme Jessica MARCET, M. Lawrence BARBIER et Mme Isabelle LECORVAISIER sont élus suppléants.

Fait à Evran, le 5 juin 2026

Loïc MAUFRAIS,
Secrétaire de séance

Patrice GAUTIER,
Maire

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260605-2026_07_01_2-DE